

## Travaux d'eau, de gaz et d'électricité Grande Rue - Groupement de commande avec ErDF et GrDF

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** Pour faire suite aux travaux de réseaux et de voirie réalisés sur une partie de la Grande Rue, entre les Places Saint-Pierre et Pasteur, la Ville, GrDF (Gaz réseau Distribution France) et ErDF (Electricité réseau Distribution France) ont programmé le renouvellement des réseaux dans la partie basse de la Grande Rue (de la Place Pasteur au pont Battant).

Cette rue présentant un caractère très particulier, il importe de coordonner l'ensemble des travaux afin de minimiser l'impact sur les commerces et les riverains.

Il s'agit pour la partie eau potable de remplacer la conduite de diamètre 300 du Pont Battant à la place Pasteur sur une longueur d'environ 100 ml.

Afin d'obtenir une coordination optimum, il est proposé de réaliser ces travaux par l'intermédiaire d'un groupement de commande avec GrDF et ErDF. La Ville réalisant la part la plus importante, elle assurera la coordination du groupement. Chaque maître d'ouvrage passera un marché avec l'entreprise ou le groupement d'entreprise retenu à l'issue d'une procédure d'appel d'offre.

Pour la coordination sécurité, ErDF, GrDF et la Ville de Besançon missionneront un coordonnateur de niveau 2 pour l'ensemble des travaux prévus dans la présente convention. Ce coordonnateur sera missionné sur la base d'une consultation passée à l'issue d'une procédure conforme aux règles des marchés publics.

Les travaux de réseaux d'eau sont estimés à 110 000 € pour le compte de la Ville de Besançon et seront financés à l'aide des crédits inscrits au budget annexe de l'eau 2008 (ligne 2315-00512).

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec ErDF et GrDF et le marché de travaux correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ce projet et autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec ErDF et GrDF et le marché de travaux correspondant.

*Récépissé préfectoral 15 avril 2008.*